



Secteur : FONDLEMENTS

Politique : FON-102

Entrée en vigueur : décembre 2002

Date de révision : 10 mars 2009

Valeurs et principes directeurs de la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard

La Commission scolaire de langue française souscrit aux valeurs universelles, nommément :

- le respect,
- l'honnêteté,
- l'intégrité,
- la coopération, et
- l'ouverture sur le monde.

De plus, la Commission scolaire de langue française adhère fortement aux valeurs ci-énumérées :

- l'estime de soi,
- la fierté de la langue et de la culture françaises,
- l'excellence,
- l'engagement à la famille et à la communauté, et
- l'apprentissage autonome et l'apprentissage à vie.

Parallèlement aux valeurs susmentionnées, l'activité de la Commission scolaire de langue française repose sur les principes que voici :

- *le respect du rythme et du style d'apprentissage de l'élève*
 - les élèves sont au cœur du système éducatif; chacune et chacun d'entre eux peut et veut apprendre,
- *la famille et la communauté : des partenaires de premier plan*
 - l'école de langue française doit pouvoir compter sur les milieux familial et communautaire dans son rôle de développement global et intégral de l'enfant,
- *l'école de langue française : lieu privilégié de francisation*
 - l'école de langue française est l'endroit par excellence où l'enfant apprend à perfectionner son français ou, au besoin, apprend à le parler couramment,
- *l'école francophone a un double mandat, à savoir : la réussite scolaire et la construction identitaire*
 - l'école francophone a une double mission en ce sens qu'elle doit assurer une solide formation générale aux élèves et participer à la transmission de la langue et de la culture françaises,
- *la motivation, l'autonomie personnelle et l'estime de soi constituent des facteurs importants de la réussite*
 - la réussite scolaire et la construction identitaire sont étroitement liées à la motivation, à l'estime de soi et à l'autonomie des élèves,

- *les activités qui s'ajoutent à la programmation scolaire contribuent au succès de l'élève*
 - les activités périscolaires et parascolaires qu'on ajoute à la programmation scolaire sont un moyen d'intégration, d'actualisation et de valorisation aux plans identitaire, linguistique et culturel,
- *les adultes ont le pouvoir d'imprégner la jeunesse du goût d'apprendre toute la vie durant*
 - les élèves gagnent à l'exemple des adultes qui privilégient l'innovation et l'amélioration continue,
- *l'obligation et la conséquence souhaitée de la reddition de comptes*
 - le mouvement vers une plus grande imputabilité est irréversible. L'obligation de rendre compte de ses activités est de plus en plus présente dans les systèmes publics, et cette pratique a comme conséquence d'encourager à la fois les intervenants et les institutions à s'assurer que leurs efforts s'inscrivent dans l'amélioration continue des résultats,
- *l'éducation de langue française ne peut être réduite à la dépense qu'elle signifie mais doit plutôt être perçue comme l'investissement qu'elle représente*
 - l'éducation étant la pierre angulaire du devenir de la société, de sa prospérité et de la démocratie, les sommes d'argent investies en éducation de langue française représentent un investissement fort important pour l'avenir de l'Île-du-Prince-Édouard, et
- *le personnel des écoles et des centres communautaires : un modèle d'appartenance identitaire*
 - en vue d'un système d'éducation de langue française performant qui réussit à obtenir des résultats scolaires comparables ou supérieurs à ceux qu'obtiennent les systèmes d'éducation dits de la majorité, le personnel qui œuvre dans les écoles et les centres communautaires de langue française ne peut se soustraire à la responsabilité d'agir comme guide et modèle pour les élèves, notamment au niveau du français et de l'importance de standards élevés en éducation francophone.